

TEAM VASIO ROMAIN

Règlement Challenge 2018

Article 1 : CHALLENGE

Ce challenge est réservé aux Pilotes, Copilotes, Commissaires stagiaires, Commissaires, Chronométrateurs possesseurs d'une licence **FFSA** ou **UFOLEP** de l'année civile en cours ainsi qu'aux pilotes et copilotes **FFVE** et membre du **Team Vasio Romain**. L'inscription au challenge est gratuite.

Article 2 : EPREUVES

Les épreuves comptant pour le challenge du **Team Vasio Romain** sont :

- Les rallyes (Asphaltes ou Terre et Rallyes Raid)
- Les courses de côtes et les slaloms
- Les épreuves sur circuit (glace, terre ou asphalte)
- Les épreuves historiques.

Ces épreuves doivent être régulièrement inscrites au calendrier de la FFSA, de l'UFOLEP ou de la FFVE courues sur le territoire Français (sauf rallyes raids).

Article 3 : CALENDRIER

Toutes les épreuves courues dans l'année civile compteront pour ce challenge.

Article 4 : CLASSEMENTS

Il sera réalisé trois classements en FFSA (sans distinction pour les véhicules historiques).

- Un classement **Rallye pilotes** et **copilotes** (asphalte et terre)
- Un classement **Circuit, Slalom et Course de Côte**
- Un classement **Commissaires** (toutes les licences encadrement confondues).

Deux classements en UFOLEP.

- Un classement **Pilotes** Berline et Buggy
- Un classement **Pilotes** Kart-Cross.

Un classement **Pilotes et copilotes** en FFVE.

Article 5 : ATTRIBUTION DES POINTS

Pour les Copilotes, Pilotes Rallyes, Circuits, Slaloms et Courses de Côtes :

- Participation à une épreuve 1 point
- Classé à une épreuve 2 points
- 1er scratch 10 points 1er de groupe 5 points 1er de classe 5 points
- 2ème scratch 9 points 2ème de groupe 4 points 2ème de classe 4 points
- 3ème scratch 8 points 3ème de groupe 3 points 3ème de classe 3 points
- 4ème scratch 7 points 4ème de groupe 2 points 4ème de classe 2 points
- 5ème scratch 6 points 5ème de groupe 1 point 5ème de classe 1 point
- 6ème scratch 5 points
- 7ème scratch 4 points
- 8ème scratch 3 points
- 9ème scratch 2 points
- 10ème scratch 1 point

Pour les Commissaires :

- Participation à une épreuve 1 point par jour avec un maximum de 3 points.

Tout challenger doit fournir une preuve de sa participation pour que ses points soient validés.

Article 6 : OBLIGATIONS DU CHALLENGER

L'inscription est obligatoire pour participer au challenge. Le challenger doit avoir réglé sa cotisation de membre du **Team Vasio Romain** et il doit porter les couleurs du **Team Vasio Romain** sur son véhicule ou sur son équipement. Il doit faire parvenir régulièrement ses résultats au TVR et fournir un récapitulatif en fin de saison avant le 15 décembre de l'année du challenge pour validation.

Article 7 : REMISE DES PRIX

Les prix et coupes ne sont pas cumulables.

Elle se déroulera à l'issue de l'assemblée générale annuelle du **Team Vasio Romain**.

Important :

Tout challenger qui n'aura pas fait parvenir ses résultats au 15/12 de l'année du challenge perdra le bénéfice de son classement.

Le 1er prix ne pourra être attribué l'année suivante au même challenger.

Article 8 : PRIX

FFSA

Challenge RALLYE (pilotes et copilotes) :

- 1^{er} 50 % sur le prix de la licence
- 2^{ème} 40 % sur le prix de la licence
- 3^{ème} 30% sur le prix de la licence

Challenge Circuit, Courses de Côte et Slaloms (pilotes) :

- 1^{er} 50 % sur le prix de la licence
- 2^{ème} 40 % sur le prix de la licence
- 3^{ème} 30% sur le prix de la licence

Challenge COMMISSAIRES :

- 1^{er} 100 % sur le prix de la licence
- 2^{ème} 90 % sur le prix de la licence
- 3^{ème} 80 % sur le prix de la licence
- 4^{ème} 70 % sur le prix de la licence
- 5^{ème} 60 % sur le prix de la licence
- 6^{ème} au 10^{ème} 50 % sur le prix de la licence

Pour le 1^{er} commissaire stagiaire : 80 % sur le prix de la licence.

Pour le 2^{ème} commissaire stagiaire : 70 % sur le prix de la licence.

UFOLEP

Challenge Pilotes Berlins et Buggys

- 1^{er} 100 % sur le prix de la licence
- 2^{ème} 70 % sur le prix de la licence
- 3^{ème} 50 % sur le prix de la licence

Challenge Kart-Cross

- 1^{ER} 100 % sur le prix de la licence
- 2^{ème} 70 % sur le prix de la licence
- 3^{ème} 50 % sur le prix de la licence

FFVE

- 1^{er} Un lot d'une valeur de 100 €
- 2^{ème} Un lot d'une valeur de 80 €
- 3^{ème} Un lot d'une valeur de 60 €

La prise en compte totale ou partielle de la licence ne peut être effective que si le bénéficiaire reste membre du Team Vasio Romain (Règlement de la cotisation annuelle membre TVR).

La cotisation Membre Team Vasio Romain reste à la charge du licencié.

Article 9 : LITIGE

Toute contestation ou litige sera traité par le comité directeur du **Team Vasio Romain**.